



Modalités d'inscription

« Mon parcours transition écologique »

Cadre supérieur de l'État, vous vous apprêtez à débiter votre formation « Mon parcours transition écologique ». Découvrez ici toutes les informations relatives aux modalités d'inscription aux modules des 5 étapes de la formation « Mon parcours transition écologique ».

NB : La formation « Mon parcours transition écologique » est la même pour tous les cadres supérieurs de l'État, mais les modalités d'inscription peuvent varier selon les Ministères. En cas de doute, contactez le référent ministériel régional responsable de votre formation.

Les 7 modules de la formation

La formation « Mon parcours transition écologique » comprend 5 étapes et 7 modules.

Pour valider cette formation, vous devez vous inscrire à chacun des 7 modules :

- étape 1 (1 module) : un atelier participatif de sensibilisation aux crises écologiques,
- étape 2 (1 module) : un atelier participatif de découverte des leviers d'action,
- étape 3 (3 modules) : 3 conférences-débats,
- étape 4 (1 module) : une visite de terrain,
- étape 5 (1 module) : un atelier individuel pour passer à l'action.

La première étape de votre inscription se trouve dans l'e-mail « Mon parcours transition écologique - C'est parti ! » qui vous est personnellement adressé par le référent régional interministériel de votre ministère au début de l'année 2024. Vous y trouverez un lien vers le catalogue de modules de la formation « Mon parcours transition écologique » qui vous concerne. Référez-vous au catalogue qui vous a personnellement été adressé par e-mail par le référent régional interministériel de votre ministère.

Période d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant : vous pouvez commencer à composer votre parcours en vous inscrivant à un ou plusieurs modules, même si certains modules ne sont pas encore ouverts aux inscriptions. Ils le seront progressivement dans l'année.

Le rythme de réalisation de la formation « Mon parcours transition écologique » n'est pas imposé. Vous pouvez répartir votre parcours de formation sur l'année ou le réaliser entièrement sur une seule et même semaine.

Un conseil : anticipez vos inscriptions dès maintenant, car pour valider votre parcours, l'ensemble des 7 modules doit avoir été réalisé au cours de l'année 2024.

Des inscriptions entièrement dématérialisées

Les démarches d'inscription sont entièrement dématérialisées.

Selon les ministères, elles peuvent être réalisées... :

- en ligne, à partir du catalogue mis à disposition
- via un formulaire PDF, à retourner à votre référent régional interministériel

Dans les deux cas, vous recevrez une confirmation d'inscription par courriel dans les 48 heures suivant votre inscription.

Une difficulté pour s'inscrire ?

Contactez votre référent ministériel régional responsable de votre formation.